ART. PREMIER N° AE61

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Rejeté

AMENDEMENT

N º AE61

présenté par M. Pancher, Mme Frédérique Dumas et M. Clément

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

A l'alinéa 167, à la colonne 5, ligne 3, après le mot : « française », insérer les mots :

« (désagrégation par sexe) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de réellement adopter une approche féministe de son aide au développement la France doit développer des outils de mesures et de collecte de données prenant en compte le genre. Dès que cela est possible, la France doit donc adopter des indicateurs de résultats ventilés par sexe pour mieux mesurer l'impact de son action sur les inégalités femmes-hommes.